



**La réponse de la Communauté
internationale face à la piraterie
somalienne**

Par Gwennaëlle Maes

PLAN

I. Contexte

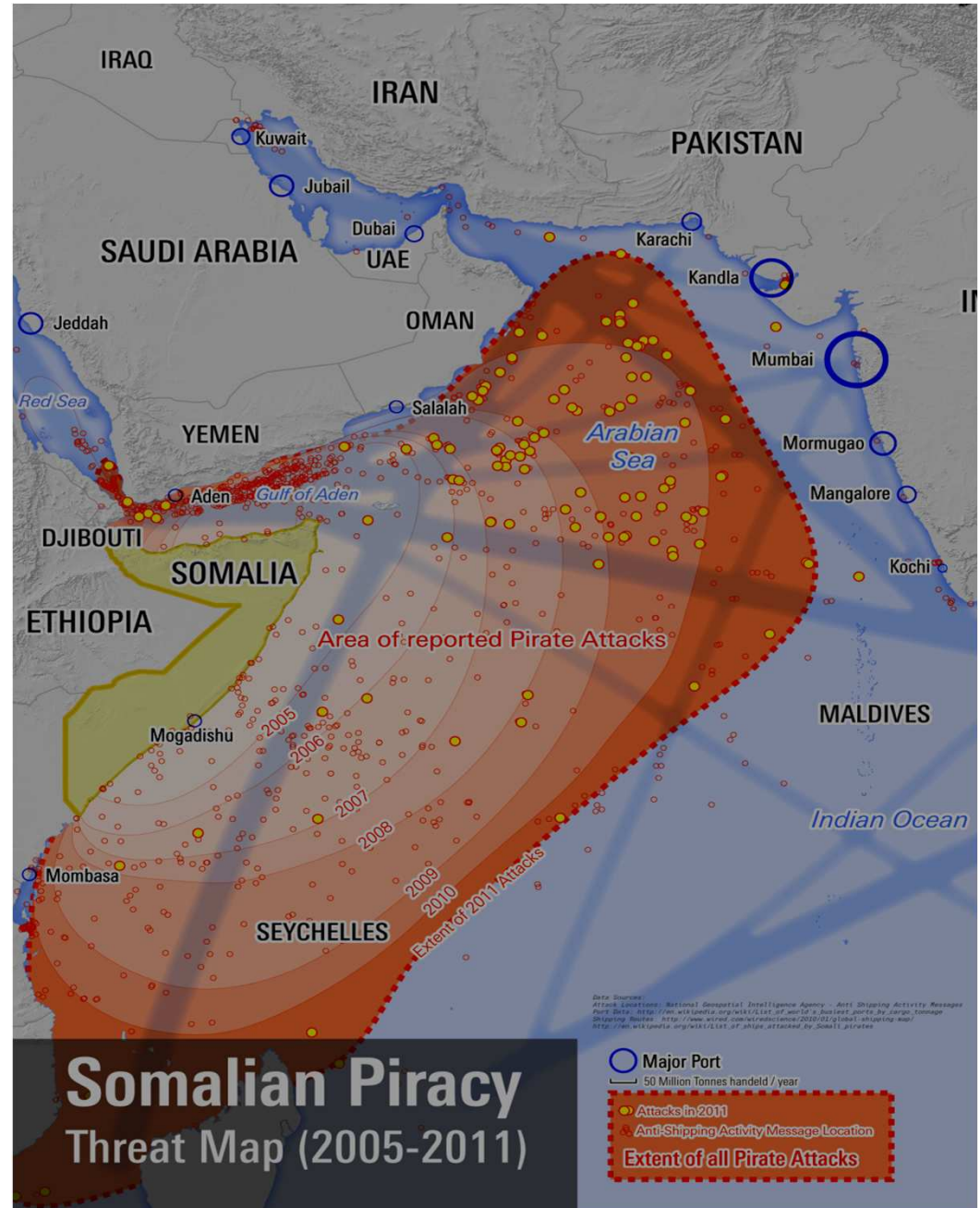
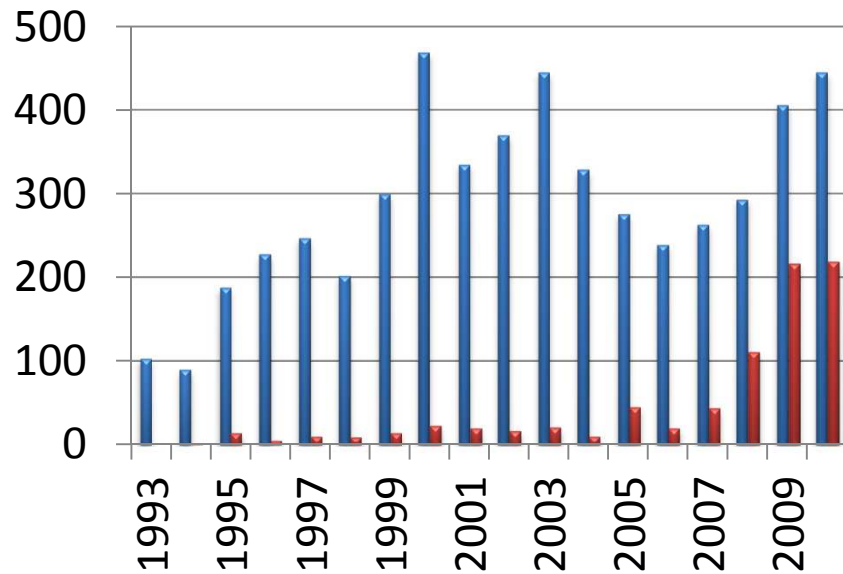
II. Etude de la réponse de la Communauté internationale face à la piraterie somalienne

III. Analyse critique



La piraterie somalienne

- Navires attaqués dans le monde
- Attaques attribuées aux pirates somaliens



II. ETUDE DE LA REPONSE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

- A. Actions en mer
- B. Poursuites judiciaires
- C. A terme: Reprise de l'action par la
Somalie (et les Etats de la région)?



A. Actions en mer

1. Patrouilles et police
2. Prévention
3. Milices privées



1. Patrouilles et police

Convention de Montego Bay:

- Autorise arraisonnement et appréhension
- Mais seulement « dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun Etat »

⇒ Résolutions 1816 et 1851 Conseil de Sécurité

Critique résolution 1816:

- Résolution ad hoc
- Alternative: « droit de poursuite inversé conditionné » ?

2. Prévention

- **Convention SOLAS (code ISPS)**
inadaptée car plutôt terrorisme
- **Recommandations de l'OMI**
= Soft law
Avenir: règles contraignantes?

3. Milices privées

Controverse quant au recours à des milices armées

Manque d'encadrement de leur action par un texte international

LEGENDARYTV.COM



II. ETUDE DE LA REPONSE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

- A. Actions en mer
- B. Poursuites judiciaires**
- C. A terme: Reprise de l'action par la
Somalie (et les Etats de la région)?



B. Poursuites judiciaires

Constat alarmant: 90 % des pirates appréhendés sont relâchés

Incrimination et compétence en droit international ok :

- Convention de Montego Bay: compétence universelle piraterie en haute mer + obligation de coopérer
- Conventions SUA et contre la prise d'otages: mécanisme « aut dedere aut judicare »

Manque volonté des Etats

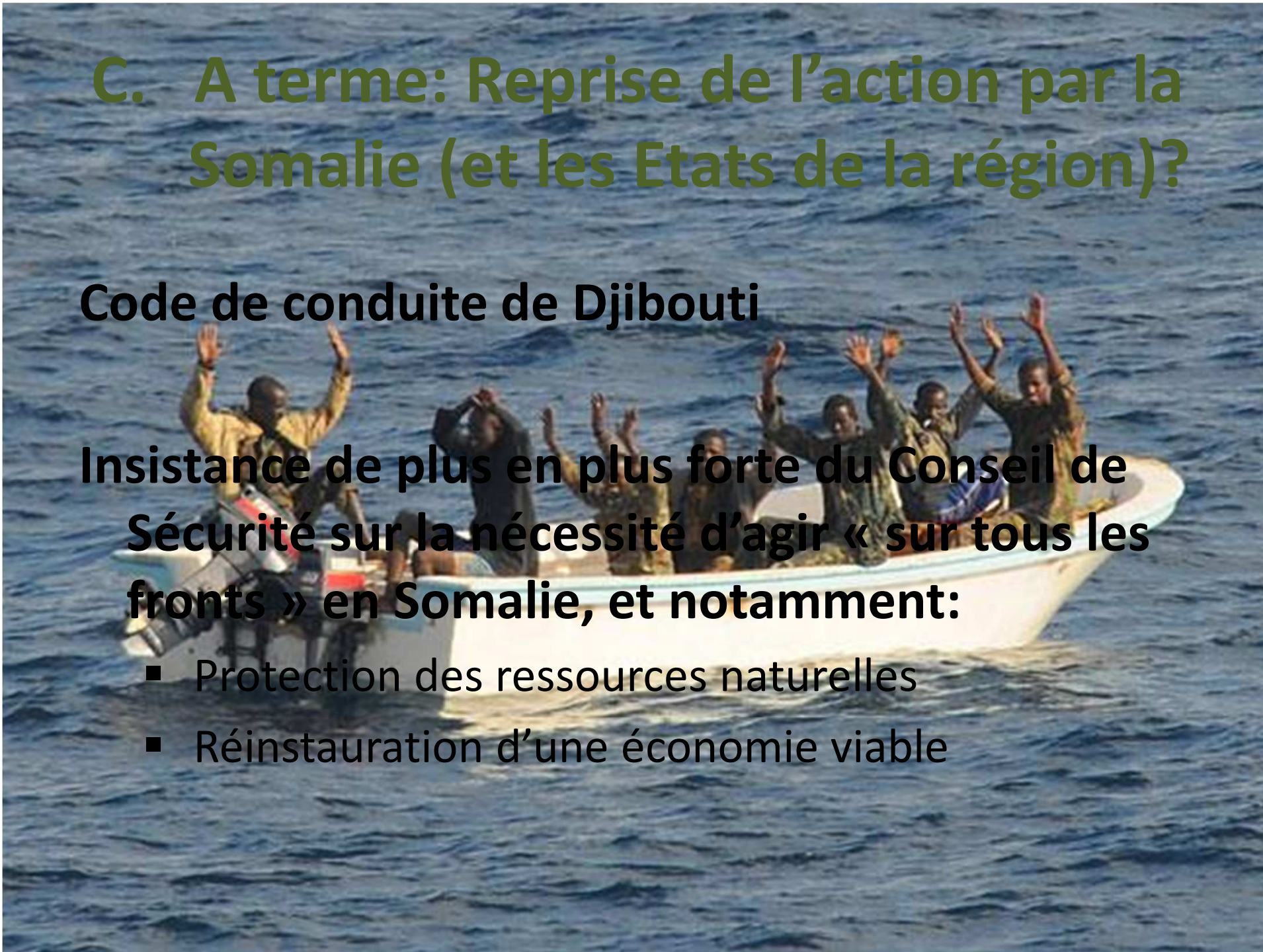
- Conventions ad hoc de transfèrement
- Juridictions somaliennes spécialisées?

C. A terme: Reprise de l'action par la Somalie (et les Etats de la région)?

Code de conduite de Djibouti

Insistance de plus en plus forte du Conseil de Sécurité sur la nécessité d'agir « sur tous les fronts » en Somalie, et notamment:

- Protection des ressources naturelles
- Réinstauration d'une économie viable



III. PERSPECTIVES

Réponse musclée à la piraterie somalienne

Lacunnes remplies via mesures spécifiques (cf. résolutions du CS)

⇒ Nécessité de mise en place de solutions générales

Grotius et droit coutumier:

Pirates = Ennemis du genre humain dans son ensemble



MERCI

Gwennaëlle Maes

Gwennaëlle.maes@ymail.com